



VILLE DE

Ploufragan

Mis en ligne le 07/11/2025
Décision municipale

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le

ID : 022-212202154-20251107-25DM0711MED10-AU

N° : 2025-4-MED-10

Objet : PRESTATION DE SERVICE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 alinéa 4,

Vu la délibération du conseil municipal du 16 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée dont le montant n'excède pas 90 000€ HT,

Considérant que, dans le cadre de sa programmation culturelle, la Médiathèque municipale de Ploufragan invite l'auteur Caryl FEREY pour une **rencontre publique en lien direct avec son œuvre, le samedi 15 novembre 2025, 10h**,

Le Maire de Ploufragan

DECIDE :

Article 1 : de signer un contrat d'animation culturelle avec **Caryl FEREY, agissant en qualité d'auteur** et résidant 2 Rue de Candie, 75 011 Paris, pour un montant forfaitaire de prestations **de 308,10€ TTC (trois-cents huit euros dix centimes)**.

Article 2 : Le Directeur général des services et la Responsable du service financier sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et publiée au recueil des actes administratifs de Ploufragan.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor et Monsieur le Trésorier municipal.

Communication en sera faite au conseil municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à Ploufragan, le 7 novembre 2025

Par délégation du conseil municipal,

L'Adjoint délégué,

Pascale GALLERNE.

